



Bois et forêt

Nos scieries manquent

« **L'Observatoire du métier de la scierie⁽¹⁾ a publié les résultats d'une étude prospective sur les scieries françaises à horizon 2020. Selon son président, Maurice Chalayer, scieur-affuteur de formation, aujourd'hui enseignant à la MFR de Lamure-sur-Azergues, la scierie nationale doit redevenir autosuffisante.** »

Quelle est aujourd'hui la situation du secteur du sciage en France ?

Maurice Chalayer : « La scierie française comptait 1750 entreprises en 2010 (source Agreste). Quand on sait qu'il en disparaît environ 100 chaque année, nous devons être à 1300 en 2014. 72 % sont des scieries artisanales pour 7 % du volume scié ; 16 % sont semi-industrielles pour 16 % du volume ; 12 % sont industrielles et s'arrogent 76 % du volume de sciage. La production de bois de sciage par ces entreprises est de 8 millions de m³ alors que la consommation brute en France atteint 11 millions ! Nous importons donc 3 millions de m³, essentiellement des résineux, en provenance des pays nordiques et de l'Allemagne. Notre principal problème est que nous ne sommes pas autosuffisants en sciage. »

Pourquoi, selon vous, ne sommes-nous pas autosuffisants ? Quel impact ce phénomène a-t-il sur l'état du secteur ?

M.C. : « S'il n'y a pas assez de production de bois de sciage en France, c'est d'abord parce que les scieurs manquent de bois brut. La rétention de mise en marché des bois par des propriétaires qui attendent le bon moment pour vendre, entraîne une hausse des prix. Depuis un an et demi, ceux-ci ont augmenté de près de 20 % en résineux et de 30 % en feuillus, alors que l'on vend toujours le produit issu de la première transformation au même prix depuis quatre ans. La pénurie de bois et donc la hausse des prix est accentuée par l'export : 1 million de m³ de bois rond sont partis en Chine en 2013 ! L'Allemagne, qui possède une surface forestière équivalente à la nôtre, dispose également de plus de ressources,

car ses plantations sont plus serrées et sont composées à 60 % de résineux et 40 % de feuillus. En France, c'est l'inverse. Résultat : l'Allemagne a produit près de 19 millions de m³ de bois de sciage en 2013 ! L'autre problème est celui de la valorisation. Face à nous, des pays comme l'Allemagne et l'Autriche sont très en avance dans la fabrication de panneaux contrecollés et de bois aboutés. En fait, le secteur est en train de passer d'un monde du bois massif à celui des produits reconstitués. »

Y a-t-il des solutions pour que la scierie française s'en sorte ?

M.C. : « Dans sa dernière étude sur la productivité des scieries françaises, l'Observatoire a dressé trois scénarios⁽²⁾. Celui que nous souhaitons voir se développer valorise la performance d'un secteur ultra-segmenté avec des petites scieries, qui se développeront par le service, la relation client, le sur-mesure ; des scieries industrielles qui se spécialiseront dans le séchage et le collage (produits préfabriqués) et attaqueront le marché de la deuxième transformation ; et des scieries semi-industrielles, qui devront investir et accroître leur productivité pour baisser leurs coûts et/ou se regrouper avec d'autres. En 2020, ce sont 1000 scieries qui devront produire 11 millions de m³ de bois de sciage. Il faudra donc produire plus avec moins de personnel. Pour cela, il est nécessaire de déverrouiller la mise en marché des bois pour stabiliser les prix, freiner les exportations de bois brut, développer des produits techniques, accroître la capacité de production des scieries et, bien entendu, avoir les marchés en face, dont celui du bâtiment. D'après la Fédération



Maurice Chalayer, président de l'Observatoire du métier de la scierie.

nationale du bâtiment, en 2013, il y a eu 330 000 mises en chantier en France, contre 480 000 en 2008... »

Des professionnels dénoncent la compétition du bois énergie sur le bois de sciage. Pensez-vous que ça puisse être un handicap pour les scieries françaises ?

M.C. : « Certes, cette filière détourne en partie le bois qui traditionnellement va vers le sciage et accentue sa rareté. Mais le bois énergie apporte en même temps de la diversification d'activité et de la trésorerie aux entreprises. Dans ce contexte et face à tous ces défis, la scierie française a de nombreux atouts, il faut aussi en parler. La poussée normative des bois préfabriqués n'a pas tout enterré en France : la scierie a la capacité

de servir du bois brut sur-mesure. Les scieries traditionnelles passent les gros bois que les industrielles ne veulent pas. On retrouve cette complémentarité dans le maillage des scieries sur le territoire. Nous avons aussi en France la culture du sciage ruban la plus forte d'Europe : cette méthode économe en matière première garantit la meilleure valorisation des gros bois. » ■

Propos recueillis par Sébastien Dupéray

(1) L'Observatoire du métier de la scierie est une association loi 1901, fondée en 2004 qui réunit une quarantaine de membres : scieurs, exploitants forestiers privés, négociants, charpentiers, fabricants de matériel, interprofessions.

(2) La scierie française et la productivité, éd. L'Harmattan, octobre 2014. Etude également publiée dans la revue *Le Bois international* (supplément au n°13 du 5 avril 2014).

FORÊTS / Prix, demande, potentiel... Tous les éléments sont réunis pour que les propriétaires forestiers produisent davantage de bois d'œuvre. Une sylviculture adéquate doit toutefois être respectée. Exemple avec le châtaignier.

Produire du bois d'œuvre, une opportunité



Pour Jacques Degenève, technicien au CRPF de l'Ardèche, il est tout à fait possible de produire du bois d'œuvre dans nos forêts de Rhône-Alpes.

Produire du bois d'œuvre dans nos forêts de Rhône-Alpes n'est pas une utopie. Pour Jacques Degenève, technicien au centre régional de la propriété forestière (CRPF) de l'Ardèche, il suffit, pour les peuplements qui le méritent, de ne pas négliger les travaux de sylviculture à effectuer tout au long de leur vie. Faire des coupes sé-

lectives dans les jeunes bois, pour permettre aux meilleurs d'entre eux de grossir, c'est en effet préparer l'avenir. « En privilégiant la qualité, la valeur du bois augmente », indique-t-il. Et ceci est valable pour toutes les essences. Le châtaignier, présent un peu partout en Rhône-Alpes, surtout sous forme de taillis, n'échappe pas à la règle. Cette essence très productive avec une croissance rapide de 8 à 13 m³/ha/an est même très intéressante pour son bois, qui peut être utilisé dans la construction, la tonnellerie, la parqueterie, la menuiserie et différents usages agricoles (piquets, échelas...). « Dans les parcelles appropriées, des interventions sylvicoles permettent d'obtenir du bois d'œuvre de très bonne qualité », signale Jacques Degenève. Selon les potentialités du peuplement et de la station, le taillis de châtaignier peut en effet être converti en futaie pour la production de bois d'œuvre. « Les éclaircies doivent être précoces et vigoureuses, première intervention vers 8-12 ans, puis tous les 6-8 ans. La densité est progressivement ramenée à 100-300 tiges par hectare et la coupe définitive a lieu vers 40-50 ans », explique le technicien CRPF.

Des opérations rémunératrices

Dès la troisième éclaircie, on peut ainsi obtenir du bois de très bonne qualité,

pouvant aller jusqu'à des bois de sciage de première catégorie (tranchage, ébénisterie, menuiserie) rémunérés de 80 à 110 euros/m³, bord de route (prix 2013 indicatifs - m³ réel sur écorce pour les grumes). Pour des bois de sciage de deuxième catégorie (parquet, lambris), les prix avoisinent les 45 à 80 euros/m³, bord de route. « Ce n'est pas rien. La production de bois d'œuvre permet une recette intéressante, à ne pas négliger », précise Jacques Degenève. Pour lui, cette plus-value est d'autant plus intéressante que le bois énergie est actuellement rémunérateur. « Si, il y a encore quelques années, les propriétaires forestiers devaient bien souvent sortir de l'argent pour effectuer leurs premières éclaircies, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les petits bois éliminés au cours des premières coupes de nettoyage, destinés à la filière bois énergie, permettent dès la première coupe de rendre l'opération blanche voire même rémunératrice. » Les propriétaires forestiers ont donc tout intérêt à se lancer dans la production de bois d'œuvre. D'autant que la demande est là. « Il y a actuellement plus de demandes que d'offres. Une grande partie du bois de châtaignier utilisé dans la construction et l'ameublement en Ardèche provient d'autres régions. Une offre locale est espérée par bon nombre d'entreprises françaises », précise le technicien du CRPF. La châtaigneraie à fruits, en nette régression depuis 50 ans,

disparaît peu à peu des paysages rhodanpins, sauf en Ardèche où la production de châtaignes connaît actuellement un regain d'intérêt. Pour lui, il faut maintenant que les propriétaires forestiers

prennent conscience de ce potentiel. En Ardèche, la moitié des surfaces de châtaigniers recensées est susceptible de produire du bois d'œuvre. ■

C. Penet



Si des travaux de sylviculture sont effectués, un taillis de châtaignier peut produire du bois d'œuvre en une quarantaine d'années.